

SEV'INFOS

Le bulletin d'information destiné aux Services Espaces Verts des communes, sur les alternatives aux pesticides.



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

- p.1** Matinée technique Point réglementaire
- p.2** Le label « Villes et Villages Fleuris »
- p.3** La gestion des Espaces Verts à Marckolsheim
- p.4** La conception des espaces : gage de réussite du Zéro Pesticide ?

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38



www.mission-eau-alsace.org
Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

MATINÉE TECHNIQUE

VISITE
VENDREDI
23 SEPTEMBRE

LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

La commune d'Illkirch-Graffenstaden est engagée dans une démarche Zéro Pesticide depuis 2000. Elle est labellisée **4 fleurs depuis 2015** et est distinguée **2 libellules dans le cadre de la démarche «Commune Nature»**. Nous vous proposons une demi-journée de visite pour comprendre les réussites et les échecs des actions « Zéro Pesticide » :

- 9h** : Accueil par le responsable des Services Espaces Verts. Découverte des bosquets forestiers et pieds d'arbres fleuris. Visite du cimetière.
- 10h30** : Visite du parc Friedel et des aménagements paysagers (vivaces, plantes d'ornements ou sauvages).
- 12h30** : repas (non obligatoire).

Inscription obligatoire avant le 12 septembre (2 personnes par commune) auprès de **Laurent Mergnac au 06.42.68.77.24 ou laurent.mergnac@sdea.fr** en précisant le nombre de personnes présentes et le nombre de repas à réserver (à charge des participants).



POINT RÉGLEMENTAIRE

GLYPHOSATE
24 JUIN 2016

La Commission européenne a **prolongé de 18 mois supplémentaires l'autorisation du glyphosate**, substance active du célèbre herbicide de Monsanto. Cette autorisation intervient après plusieurs réunions des Etats membres sans qu'une majorité qualifiée ne soit atteinte, alors que son homologation devait arriver à son terme le 30 juin. Ce délai supplémentaire doit permettre à **l'Agence européenne des produits chimiques de publier son avis, au plus tard fin 2017.**

PESTICIDES
6 JUILLET 2016

Comme suite à la demande de l'Association Nationale Pommes et Poires, le **Conseil d'Etat a demandé à ce que l'arrêté du 12 septembre 2006 soit abrogé**. L'association considère, en effet, que cette réglementation n'est pas adaptée à l'arboriculture. **Cet arrêté cadre notamment les bonnes pratiques phytosanitaires** (zones non traitées le long des cours d'eau, vitesse du vent pour traiter) **et la gestion de la dispersion des pesticides** (dérive lors du traitement et gestion des effluents et des fonds de cuve). **Le Ministère de l'Agriculture est en charge du dossier et de la préparation d'un nouvel arrêté.** Affaire à suivre...

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS
15 JUIN 2016

Avec trois ans de retard, la Commission européenne a présenté les critères scientifiques permettant **d'identifier les perturbateurs endocriniens dans le domaine des pesticides et des biocides**. Cela permettra in fine de **pouvoir justifier leur interdiction**. Les substances chimiques concernées sont celles qui altèrent le fonctionnement du système hormonal chez l'homme et l'animal.

EDIT'EAU



La dernière ligne droite est atteinte avant la fin de l'autorisation de l'usage des produits phytosanitaires dans les parcs, jardins, espaces verts et sur les voiries de nos communes. L'interdiction entrera en vigueur au 1er janvier de l'année prochaine.

Les techniques de désherbage disponibles et adaptées aux différents espaces à traiter sont maintenant bien connues. Néanmoins, intégrer dès la phase de conception les problématiques liées à l'entretien futur du site semble le plus à même de faciliter sa gestion ultérieure tout en respectant les exigences du Zéro Pesticide.

Ce nouveau numéro du SEV'info s'attachera ainsi à présenter différentes expériences conciliant un aménagement harmonieux dans un contexte de gestion des adventices sans phytosanitaire.

Jean-Luc ECKART,
Président Mission Eau,
Conseiller Territorial du SDEA

LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises puisque plus de 4000 d'entre elles sont labellisées. Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.



Les jardins de l'Altwasser à Drusenheim (4 fleurs)

Marie-Reine Fischer, Présidente du jury régional des « Villes et Villages fleuris » et 1^{ère} Vice-Présidente de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, a eu la gentillesse de répondre à nos questions.

Elle nous rappelle l'un des principaux enjeux du label : « les maires qui s'investissent pour le fleurissement de leur ville ou de leur village ont conscience de l'impact positif sur l'attractivité de leur territoire. En s'attachant à valoriser les espaces publics, les entrées, les voies ou les places, ils donnent une image harmonieuse et paisible. En réalité, ils offrent à leurs habitants et aux visiteurs occasionnels un cadre et une qualité de vie ».

■ L'ENVIRONNEMENT : UN POINT POSITIF

La prise en compte de l'environnement est un point essentiel dans les critères de notation du fleurissement. « Nous tenons compte de **tous les efforts faits par la commune dans la préservation de son patrimoine naturel**, par exemple en choisissant des plantes économes en eau ou en limitant les intrants » explique Marie-Reine Fischer.

La commune doit donc valoriser les actions qu'elle mène dans le cadre **d'une démarche de plan de désherbage ou de plan de gestion différenciée pour gagner des points**. Cet aspect est systématiquement pris en compte par les évaluateurs.

■ BIODIVERSITÉ : UN POINT CLE

Différents critères sont pris en compte dans l'aspect environnemental, notamment celui de la biodiversité (voir focus).

« Il est important que **la commune puisse montrer qu'elle a une démarche pérenne** ». Le critère « connaissance et inventaire » permet d'évaluer les actions mises en œuvre par la commune pour améliorer

la biodiversité. Il est par exemple intéressant, dans le cadre de l'inventaire des arbres remarquables, d'analyser la diversité des essences existantes pour favoriser la plantation de nouvelles espèces et donc leur diversification.

■ PERTINENCE DES PLANTATIONS

Mme Fischer rappelle que l'anticipation est une règle d'or dans la gestion du fleurissement communal, elle permet notamment de favoriser les sites visibles. Le critère « pertinence des plantations en fonction des lieux » valorise les communes qui mettent en œuvre **une démarche différenciée de fleurissement**. Mme Fischer ajoute que « certains espaces (entrées de villes, cœurs de villages) doivent bénéficier d'un fleurissement qui reflète **le cadre de vie de la commune** par des touches de couleurs, des plantations qui donnent du relief, une architecture paysagère harmonieuse ». « De nombreuses bonnes pratiques, moins gourmandes en temps et en ressources, comme le paillage, se systématisent et c'est tant mieux » précise-t-elle.

Pour les réalisations en pleine terre (massifs, ronds-points...), Mme Fischer suggère la mise en place **d'une structure en plantes vivaces**, agrémentée au fil des saisons d'annuelles, elle permet d'apporter de la variété tout en maintenant une base intacte.

■ LA COMMUNICATION AUPRES DES HABITANTS

Mme Fischer met également l'accent sur « la nécessité d'impliquer les habitants et celle de les informer des actions entreprises ».

Le critère « sensibilisation » intègre **tous les aspects de communication** mis en place par la commune, comme les journées d'animation organisées pour les habitants : atelier fleurissement, animation jardinage naturel ou sur les plantes vivaces.

Plus d'informations sur le site : www.villes-et-villages-fleuris.com

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTAUX

Pour le point 4 de ces critères d'évaluation, l'accent est mis sur la « gestion environnementale et la qualité de l'espace public ».

Afin d'obtenir une bonne notation, les communes ont la possibilité de faire des actions en faveur :

- **de la biodiversité** : connaissance et inventaire, protection, amélioration et sensibilisation
- **des ressources naturelles** :
 - **sol** (connaissance, protection, valorisation)
 - **eau** (origine et économie de la ressource)
 - **intrants** (réduction des produits de synthèse et mise en place de solutions alternatives)
 - **déchets verts** (limitation et valorisation)
 - **énergie** (réduction des consommations et solutions alternatives)

Zoom

Le label « Villes et Villages fleuris » en Alsace

Sur les 904 communes que compte l'Alsace :

- **20 communes ont le label 4 fleurs** : Bergheim, Bischheim, Colmar, Diebolsheim, Dieffenbach les Woerth, Drusenheim, Eguisheim, Ensisheim, Guebwiller, Hirtzbach, Hohwiller, Holtzheim, Huningue, Illkirch Graffenstaden, Itterswiller, Marckolsheim, Masevaux, Ribeauvillé, Sausheim, Sultzmat.
- **72 communes ont le label 3 fleurs**
- **127 communes ont le label 2 fleurs**
- **103 communes ont le label 1 fleur**

LA GESTION DES ESPACES VERTS A MARCKOLSHEIM

LES CLES DU SUCCES !

Comment faire pour obtenir la plus haute distinction au label «Villes et Villages fleuris» en conciliant préservation de l'environnement, bien-être et esthétique?



Prairie fleurie dans la zone industrielle

La ville de Marckolsheim est distinguée « 4 fleurs » depuis 2005 et cette année, elle a passé l'audit pour recevoir la distinction « Commune Nature » de la Région Grand Est et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. La commune a mis en place une stratégie globale pour limiter les intrants et maintenir une qualité de fleurissement. Seuls le cimetière et le terrain de foot sont encore traités chimiquement.

■ EVOLUTION DES CRITERES DE NOTATION DU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »?

M. Schloesser, responsable du service des espaces verts travaille pour la Ville de Marckolsheim depuis 1996. « J'ai pu noter une évolution des critères de notation » explique-t-il. « La labellisation consacre maintenant **moins d'importance à la partie fleurissement pur**. Il ne suffit plus d'avoir de beaux géraniums mais une gestion réfléchiée et globale de l'espace. Toute **la politique de gestion des espaces urbains est jugée** lors de l'audit et tout doit être pris en compte : le cadre de vie des habitants, l'environnement, les relations avec les associations, les écoles...»

Pour être distingué « 4 fleurs », il faut renouveler ses objectifs chaque année. « Par exemple, l'un de nos derniers objectifs était de réduire les intrants chimiques. » (voir focus page 2).

Pour M. Schloesser, le label « 4 fleurs » était un objectif. Mais derrière le fleurissement et les alternatives aux pesticides se cachent **la préservation de la santé des agents techniques, un cadre de vie agréable, le retour de la nature en ville et la protection de la ressource en eau.**

■ COMMENT GERER LES ESPACES VERTS SEREINEMENT ?

« La clé du succès, c'est la gestion différenciée : nous mettons du paillage dans tous les endroits possibles ainsi que des plantes couvre-sols. **Cela prend 10 fois moins de temps que de désherber.** De plus nous avons mis en place **des prairies naturelles** ainsi que des prairies semées. C'est beau et c'est un gain de temps certain » indique M. Schloesser.

Il est nécessaire de penser les projets en amont. « Quand un nouveau projet est en

réflexion, **je suis présent dès le lancement** et je mets la démarche de gestion différenciée en avant. Il faut que **cela soit possible d'entretenir correctement dans le futur.**

Par exemple, les voiries sont maintenant conçues sans marche pour le trottoir. La balayeuse passe bien plus facilement ! »

Des essais sont faits régulièrement. **Cette année la plantation des pieds d'arbres en prairies fleuries est testée**, M. Schloesser ajoute « que c'est une réussite ! »

Des panneaux explicatifs sont installés pour **informer la population des changements visibles dans la ville.** « Nous sommes également présents aux réunions des guides composteurs ou encore au collège en soutien technique à l'élaboration de leur potager ».

■ LES PERSPECTIVES

Une piste cyclable sera mise en place pour traverser la ville. « Nous allons la border de haies vives avec des plants locaux » indique M. Schloesser.

En parallèle, une étude est en cours pour restaurer la qualité sédimentaire et piscicole de la rivière, « cela va nous amener à mettre en place une roselière » précise-t-il.



Devant le collège, aménagement de vivaces

Le saviez-vous ?

Les plantes : vos alliées

Certaines plantes dites allélopathiques, ont la faculté d'inhiber la germination des autres végétaux. Ce qui peut en faire des plantes particulièrement intéressantes pour s'en servir en tant que plantes couvre-sols. Par exemple, le thym, l'achillée sont des plantes allélopathiques. Pensez-y, elles peuvent être vos alliées.



DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

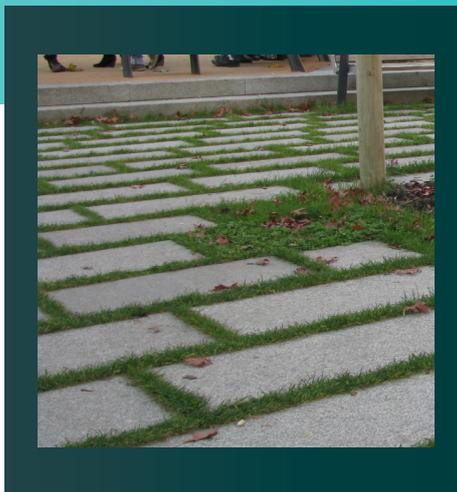
Afin de compléter les actions réalisées par le service espaces verts de Marckolsheim, **une aire de lavage pour les pulvérisateurs** des agriculteurs va voir le jour.

Ce sont 25 exploitants qui pourront utiliser l'infrastructure afin de bien gérer leurs eaux de lavages.



Voirie sans discontinuité pour le trottoir

LA CONCEPTION DES ESPACES GAGE DE RÉUSSITE DU ZÉRO PESTICIDE ?



Zoom

La création d'espaces verts

Pour éviter le désherbage, le paillage est à privilégier dans les massifs. Toutefois, **il y a des règles qui permettent d'améliorer la performance du paillage :**

- **Demandez à ce que le massif soit bien décaissé :** pour que le paillage soit bien « calé ».



- **Assurez vous de la bonne pose du paillage :** pour les écorces et les broyats, 10 à 15 cm sont nécessaires. Pour les toiles (noix de coco et autres), la jointure doit être optimale pour éviter la pousse d'herbe.

- La pause **d'un géotextile sous le paillage biodégradable** peut augmenter la «barrière» contre la croissance des herbes folles. Attention, les graines arrivent aussi par le vent, le géotextile seul ne résoud pas tous les problèmes !



Pavés jointés

Souvent évoquée, mais parfois difficile à mettre en oeuvre, la conception des aménagements publics est une des clés de réussite de la démarche Zéro Pesticide. Pourquoi ? Parce que cela participe à limiter le développement des « mauvaises herbes » !

■ POURQUOI RÉFLÉCHIR EN AMONT ?

La démarche Zéro Pesticide est souvent décriée du fait du temps de travail associé au désherbage des espaces publics.

L'entretien sans pesticide **doit être réfléchi et adapté aux différents sites publics.** Il est nécessaire de :

- **réfléchir différemment les travaux de désherbage.** Il sera difficile de traiter les mêmes lieux à la même fréquence sans pesticide. Prioriser les sites est nécessaire,
- **améliorer la conception des aménagements** pour réduire dès le départ les points difficiles à entretenir : multiplication des joints, de zones en terre, etc.

Le Zéro Pesticide implique **de hiérarchiser les sites à désherber** (où tolérer la végétation) et nécessite une **réflexion sur la conception des espaces publics.** Dès que des travaux sont prévus, il est important **d'associer les services techniques pour optimiser l'aménagement** afin de limiter au maximum le futur désherbage des sites.

■ LES PISTES DE RÉFLEXION

Les joints, les bordures de caniveaux et les chemins perméables (concassé, gravier, etc.) sont difficilement **compatibles avec une gestion Zéro Pesticide et l'objectif « Zéro Herbe »**, souvent visés par les communes.

Certaines solutions permettent pourtant de **concevoir des espaces adaptés à une démarche Zéro Pesticide.**

Les zones pavées : quelles solutions ?

- **Résine ou mortier.** Pour les sites où la végétation n'est pas tolérée, cela permet de **combler les joints** (photo ci-contre) et limite le développement de la végétation facilitant ainsi l'entretien ultérieur. Le coût de la mise en oeuvre est assez important, mais **le gain de temps de travail futur rentabilise l'investissement.**

- **Enherbement volontaire.** Pour **accompagner la tolérance des herbes folles**, l'enherbement volontaire permet de réduire l'entretien à **de la simple tonte du site** (photo ci-contre). Les joints doivent être adaptés (plus large que la moyenne).

Les bordures : comment s'adapter ?

- **Les bordures coulées.** Réalisées en **béton moulé sur le chantier**, elles limitent les joints. Elles sont à privilégier sur des longueurs importantes (coût du linéaire élevé).
- **Sans bordure.** Les zones plates permettent aux balayeuses de **pouvoir passer plus facilement et optimiser le désherbage.**
- **Limiter les pavés dans les fils d'eau.** Les pavés participent à l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluies. Il est préférable de **limiter le nombre de lignes de pavés pour faciliter l'entretien**, tout en gardant leur vocation première.



Les cheminements et trottoirs perméables : gérer différemment ?

- **Sol stabilisé renforcé.** C'est un mélange de granulats naturels avec un liant (chaux, cendre, pouzzolane). **Le pH du liant permet de limiter l'enherbement.** Ce type de sol s'apparente à une voirie mais **reste perméable.**
- **Adapter à l'usage.** Le piétinement crée un **chemin naturel dans la végétation qui pousse.** Cette technique est celle qui limite le plus l'entretien et les frais de réfection.



Sol stabilisé renforcé



Cheminement piéton

SEV'INFOS

n°24 Septembre 2016

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur de Haguenau
3 rue des sapeurs, 67500 Haguenau
Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Conception : SDEA, SIPEP-Merxheim
Gundolsheim, Ville de Mulhouse
Photos : Missions Eau, Commune de Drusenheim
Impression : SDEA
Tirage : 90 exemplaires
N° ISSN : Sev'infos 2273-662X



MISSION EAU
zones pilotes